

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2021_056

Séance du mardi 20 juillet 2021

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 15/07/2021

Présents : 13

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt juillet l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Secrétaire de
séance: Michèle BUISSON

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence
BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX,
Julie DELES, Cyril DJALMIT, Guillaume HARVOIS, Stephan MAURIN,
Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés:

Excusés: Sophie BOISSIER, Olivier MALACHANNE, Thibaud
MALGOUYRES, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL

Absents:

Objet: Attribution des terrains constructibles au Pré du Moulin - DE_2021_056

Monsieur François FOLCHER et Madame Christelle FOLCHER sont invités à quitter la salle du conseil.
Ils ne prendront pas part à cette délibération.

Monsieur le maire rappelle au Conseil que la municipalité avait lancé un appel à candidature pour la
vente de deux lots situés au Pré du Moulin. Les critères d'attributions étaient que l'achat devait être fait
en vue de la construction d'une habitation principale, et que les acheteurs habitent ou travaillent déjà sur
la commune.

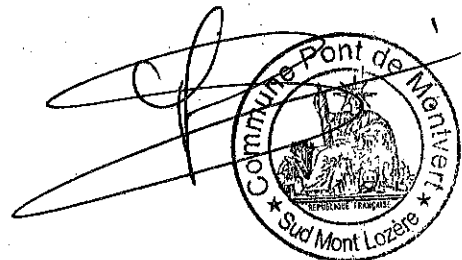
Une seule candidature rentrait dans ces critères.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'attribuer un des deux terrains à monsieur Nicolas
FOLCHER et madame Morgane PIERREDON.

Le Conseil, après en avoir discuté, délibère pour décider

- d'attribuer un terrain du Pré du Moulin à monsieur Nicolas FOLCHER et Morgane PIERREDON.
- de fixer le prix de vente de ce terrain à 41 € le m².

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stéphane Maurin



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/08/2021 048-200057594-20210720-DE_2021_056-DE